

CHARTE ARTISTIQUE PARCOURS DE L'ART #26 – 3 AU 18 OCTOBRE

Pour sa 26ème édition, l'association du Parcours de l'Art s'engage à :

- Communiquer sur l'événement par voie d'affichage et large diffusion de flyers
- Exposer les œuvres dans les meilleures conditions de monstration : qualités des espaces, régie
- Créer des événements festifs et culturels au sein des lieux d'exposition : vernissages, nocturne
- Promouvoir le Festival d'un point de vue médiatique : presse / radio / TV / internet / réseaux sociaux
- Valoriser les œuvres et les démarches auprès des publics proches ou éloignés par différents types de médiations
- Assurer les œuvres pour les dégradations éventuelles durant l'exposition sauf lors du transport

De votre côté, si vous êtes sélectionné-e vous vous engagez avant le 30 juin 2020 :

Pour les besoins du flyer :

- Fournir 4 photos en haute définition (300 DPI), libres de droit de reproduction pendant une année pour la presse et les supports papier.
- La photo figurant sur le flyer et vos coordonnées seront dès lors consultables sur le site internet du Parcours de l'Art.
- Rédiger une note d'intention spécifique qui figurera sur le lieu d'exposition.
- Répondre à la « fiche jeune public » qui vous sera envoyée et qui figurera sur le lieu d'exposition.

Pour les besoins techniques :

- Fournir une fiche technique détaillée, en cas de besoins spécifiques.
- Fournir la liste exacte des œuvres qui seront exposées durant le Festival.

Durant l'événement :

- Prévoir le matériel nécessaire à l'accrochage, le Parcours de l'Art ne disposant pas d'aides techniques.
- Assurer et terminer l'accrochage de manière autonome, au plus tard vendredi 2 octobre afin que celui-ci soit visible par les médias. L'accrochage se fera en accord avec l'équipe du Parcours.
- Être présent-e sur votre lieu d'exposition le samedi 03 octobre 2020, jour du lancement du Parcours.
- Assurer au minimum 1 après-midi sur votre lieu d'exposition, pour l'accueil des publics.
- Participer à la promotion de l'événement en utilisant les supports de communication mis à disposition à partir de septembre 2020.
- Autoriser les visiteurs à photographier sans flash vos œuvres pour un usage purement privé.

Conscients des réalités du milieu artistique et de la diversité des situations de chacun, nous nous tenons à votre disposition pour répondre au mieux de vos besoins (hébergement, spécificités techniques...).

Nom, Prénom de l'artiste Fait à le

Signature :